



Revendre véhicule avec compteur trafiqué

Par **Martin Loic**, le **23/09/2016** à **10:56**

Bonjour,

Il y'a 3 ans de cela, j'ai acheté une Audi de 2010 sur leboncoin qui affichait 90.000 Km. Jamais eu de soucis avec. Un jour j'ai été convoqué à la gendarmerie pour qu'on m'apprenne que mon véhicule a été trafiqué. Après 2 ans de procédure, un expert judiciaire confirme qu'il a été rabaissé de 25.000Km maximum.

Véhicule toujours suivis chez Audi, très bien entretenu, etc. Ils sont souvent étonnés de la propreté du véhicule (chez audi, au CT, l'expert, ...). Le tribunal m'a donné 4500€ mais le garage a fait appel, verdict la semaine prochaine. Mais je voudrais revendre ce véhicule (dont je suis très satisfait) pour monter en gamme. Je me vois mal écrire " vend audi avec compteur trafiqué" !

Que dois-je faire pour la revente ? Qu'est ce que je peux demander au tribunal la semaine prochaine ?

D'ailleurs, est-ce que je verrais l'argent un jour ? tout le monde me dit qu'il ne paiera jamais, qu'il va faire traîner le truc durant des années etc.

En vous remerciant par avance,

Bien cordialement,

Loic.